# COMMUNE DE MESNIL LE ROI
# (Yvelines)
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
## Délibération n°2026/79

DATE DE LA CONVOCATION

23/10/2026

DATE D'AFFICHAGE

23/10/2026

DATE AFFICHAGE DE LA LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

06/11/2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRESENTS : 22

VOTANTS : 25

**L'an deux mille vingt-six,**
**Le quatre novembre à vingt heures trente,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 23 octobre 2026 s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Mme Aline BILLET, Maire.

**PRÉSENTS :** Aline BILLET, Cyriac MILLOT, Sandrine MARCHAND, Olivier ROBERT, Alice FISCHER, Achille CHOAY, Bruno LEBRUN, Sandrine CORTES, Didier KENISBERG, Claudette DOS SANTOS, Denis LEFEBVE, Amélie CAILLE, Marie-Alice COLOMBIER, Hubert FRANCOIS, Jean-Claude GUEHENNEC, Florian LAMIOT, Jean-François LAMOTTE, Martine POYER, Sandra ROYET, Stéphane LEDOUX, Marie-Christine BERTHELOT, Thomas DROUET.

Formant la majorité des membres en exercice

**ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS** : Céline BRUISSON donne pouvoir à Claudette DOS SANTOS, Elisabeth GANDY donne pouvoir à Aline BILLET, Eric HAMEL donne pouvoir à Thomas DROUET

**ABSENTS EXCUSÉS :** Christele COLOMBIER, Valérie BESNAULT, Paul BITAUD, Pascal CRINCKET

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Sandra ROYET

**OBJET : ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

**VU** le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L. 313-1, L. 332-8 et L. 332-14 ;

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la mise à jour globale et la régularisation du tableau des effectifs et des emplois permanents à temps complet et à temps non complet de la commune, tel qu'annexé à la présente délibération.

**DIT** que le temps de travail des emplois à temps non complet créés pour l'année scolaire 2026-2027 pour le périscolaire-extrascolaire est fixé en fonction du calendrier de l'Education Nationale et des missions dévolues au service animation

**PRÉCISE** que le temps annualisé des emplois créés pour le périscolaire-extrascolaire pourra être modifié en fonction des évolutions du calendrier de l'Education Nationale pour les années 2027-2028 et suivantes,

# COMMUNE DE MESNIL LE ROI
# (Yvelines)
## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
## DU CONSEIL MUNICIPAL
## Délibération n°2026/79

**DÉCIDE** que les postes permanents vacants ou ouverts au recrutement sont créés au niveau de l'ensemble des grades du cadre d'emplois de référence, facilitant le déroulement de carrière des agents en poste et diversifiant les profils de recrutement.

**AUTORISE** pour les services identifiés au tableau en annexe l'ouverture de postes à « double borne » ou multi-catégories (Catégorie A ou Catégorie B alternativement).
Le recrutement sur l'un des cadres d'emplois gèlera automatiquement l'autre niveau afin de garantir qu'un seul poste budgétaire soit imputé.

**DIT** qu'en cas de recherches infructueuses de candidats titulaires (fonctionnaires), ces postes pourront être légalement pourvus par des agents contractuels sur le fondement des articles L. 332-8 et L. 332-14 du CGFP, pour la durée réglementaire prévue, les contrats étant indexés sur les grilles indiciaires du cadre d'emplois retenu lors de l'embauche.

**PRÉCISE** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés sont inscrits au budget général de l'exercice au Chapitre 012 (Dépenses de personnel).

**CHARGE** Madame le Maire de procéder aux Déclarations de Vacance d'Emploi (DVE) correspondantes auprès du Centre de Gestion (CDG/CIG) et de signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*(PJ : Tableau des effectifs et des emplois permanents)*

Pour extrait conforme,

Mme Le Maire




Aline BILLET